

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA2000**



COORDONNÉES DU PORTEUR DE PROJET :

**Département des Alpes-Maritimes
Direction des routes et des infrastructures de transport**

Commune et département :
Malaussène (06)

Adresse : Direction des Routes et des infrastructures de transport
Service Procédures Mobilité Déplacement
BP 3007
06201 NICE cedex 3

Référent technique : Laure JOUAN
Téléphone : 04 97 18 72 41 Email : ljouan@departement06.fr

Nom du projet :
Mise en sécurité des tunnels de Mescla – Reveston RD6102

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ?
Le projet est situé au sein du site Natura 2000 « Gorges de la Vésubie et du Var – Mont Vial – Mont Férion »

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Le projet vise à la mise en sécurité des tunnels de La Mescla et du Reveston RD6102 – commune de Malaussène, afin de se conformer aux obligations réglementaires imposées par le code de la voirie routière (articles L.118-1 et suivants et R118-1 et suivants) et aux recommandations de la circulaire interministérielle n° 2006 –20 du 29/03/2006 relative à la sécurité dans les tunnels routiers d'une longueur supérieure à 300 mètres, ainsi qu'à l'instruction technique – annexe 2 de la circulaire interministérielle n°2000-63 du 25 août 2000 relative à la sécurité dans les tunnels du réseau routier national. En effet, ces ouvrages, mis en service en 1991, ne répondent pas totalement aux normes de sécurité et nécessitent notamment la création de galeries d'évacuation des usagers en cas d'incendie.

Les travaux envisagés visent ainsi à :

- Créer deux galeries de sécurité dans le tunnel de la Mescla pour évacuer les usagers en cas d'incendie. Ces galeries (comprenant sas d'entrée, abri de secours, cheminement piéton) déboucheront dans le tunnel des Chemins de Fer de Provence. Le rameau n° 1 aura une longueur de 48 ml et le rameau n° 2 une longueur de 92 ml ;
- Remplacer les réseaux électriques, les équipements en tunnel et tous les organes de contrôle de commande avec une conception qui assure un degré de protection suffisant contre le feu ;
- Améliorer les réseaux chargés de récupérer les eaux du massif et de ruissellement sur la chaussée. Un bassin de traitement (déshuileage et décantation) et de stockage de 200 m³ commun aux deux tunnels est prévu sur l'aire de stationnement située au Sud du viaduc du Var. De plus, une citerne incendie de 160 m³ sera créée sur la RM6202.
- Assurer l'étanchement des deux tunnels.

Afin de pouvoir réaliser les travaux de mise en sécurité des tunnels, plusieurs phases de fermeture totale ou partielle de la RD 6102 sont nécessaires. Le trafic routier sera alors totalement dévié sur les RM 6202 et 2205. Toutefois, pour accueillir une circulation à double sens en toute sécurité (notamment pour le passage des poids lourds), quelques aménagements sont indispensables :

- une mise au gabarit des chaussées, consistant en des déroctages ponctuels de parois,
- une adaptation des protections existantes contre les chutes de blocs uniquement dans les zones concernées.

• Mise au gabarit

Le Département demande une optimisation du gabarit de passage possible sur toute la déviation :

- Gabarit retenu : 6,50 x 4,50 m de hauteur (avec 4,30 m de passage libre et 0,20 m pour la pose du grillage).

- Nombre de voies : 2 voies, une dans chaque sens de circulation
- Largeur de voies : 3,25 m par voie.

- **Point dur**

1 point dur a été identifié : la zone 8 car elle ne répond pas en grande partie au gabarit souhaité. Après plusieurs solutions étudiées, un déroctage est nécessaire sur 90 ml. Le corps de chaussée sera donc repris sur 90 ml, sur 1 m de largeur (avec 35 cm de GNT, 14 cm de GB, et 6 cm de BBSG).

- **Autres travaux**

Carrefour RM6202/RM2205

Pendant les périodes de travaux sur les tunnels de Mescla et du Reveston, les flux seront augmentés sur les RM2205 et 6202. Afin de sécuriser ce carrefour et de gérer au mieux les croisements de véhicules, il est prévu un feu tricolore à trois phases :

- Une ligne de feu sera située avant le petit tunnel de la Mescla,
- Une seconde ligne sera implantée côté Nice du carrefour,
- Une troisième ligne est prévue au nord du tunnel de Mescla 2.

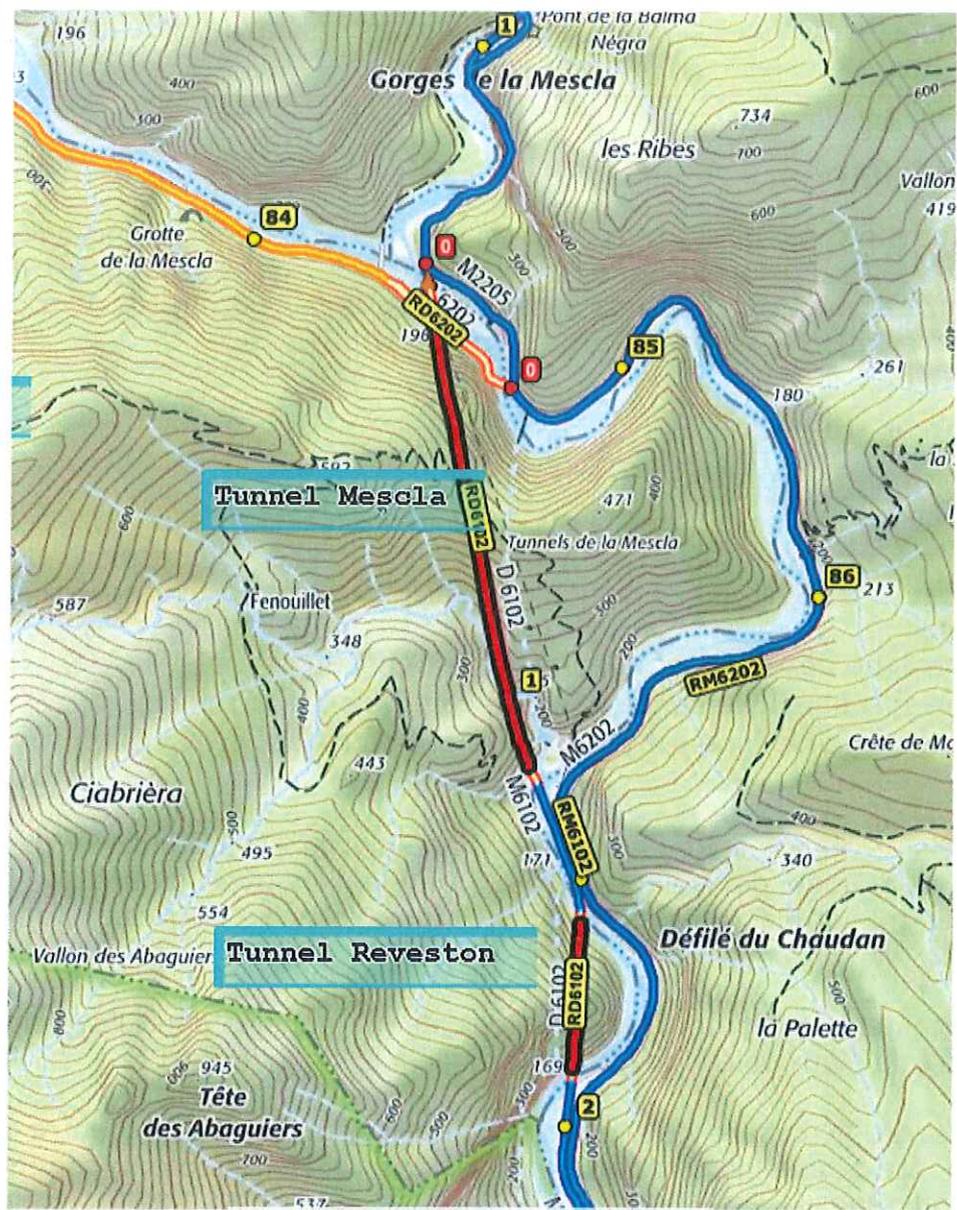
Les tunnels de Mescla – Reveston sont situés sur la RD 6102 du PR 0+00 au PR 2+750 - commune de Malaussène, et font le lien avec la RM6202. Il s'agit d'ouvrages monotubes unidirectionnels à deux voies de circulation, séparés par un viaduc.

Le Département est propriétaire de ces deux tunnels, dont l'exploitation est assurée par la Métropole Nice Côte d'Azur depuis le 01/01/2012.

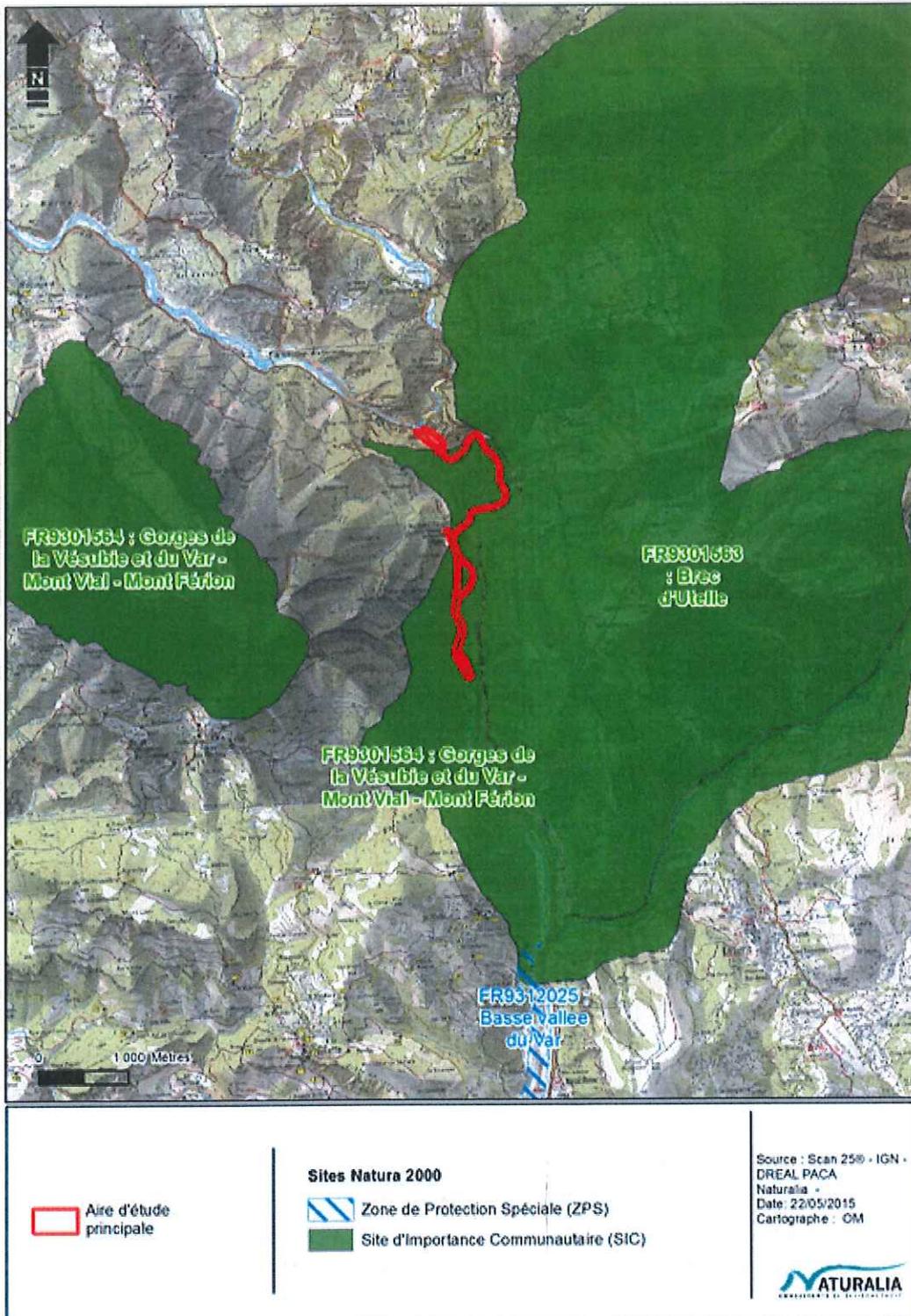
Afin d'assurer la cohérence du projet global, une convention entre ces deux entités a été signée le 14/10/19 et désigne le Département comme unique maître d'ouvrage.

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Le projet est situé sur les communes de Malaussène (tunnels) et Utelle (itinéraire de déviation RM6202/2205).



En site(s) Natura 2000 X
 n° de site(s) : « Gorges de la Vésubie et du Var – Mont Vial – Mont Férier »
 (référéncée FR9301564)



c. Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

RD 6102 du PR 00+00 au PR 2+900 :

Longueur tunnel Mescla : 1014 m

Longueur tunnel Reveston : 327 m

Longueur des 2 galeries de secours (tunnel Mescla) : rameau n° 1 = 48 m
et rameau n° 2 = 92 m

Longueur itinéraire de déviation :

RM 6202 du PR 84+636 au PR 88+550 soit longueur cumulée de déroctage = 1.099 m

RM 2205 du PR 00+00 au PR 00+385 soit longueur cumulée de déroctage = 280 m

Gabarit retenu : 6.5 m x 4.5 m

Aménagements connexes :

- Carrefour RM 6202/RM 2205 : alternat par feux tricolores afin de sécuriser ce carrefour et de gérer au mieux les croisements de véhicules
- En parallèle de l'aménagement à la tête Nord du tunnel de la Mescla, construction d'un nouveau local technique à côté de l'actuel, ce qui nécessite l'agrandissement de la plateforme existante d'environ 120 m² et également un déroctage de la falaise sur 9 ou 10 m de hauteur environ
- Bassin de traitement (désuilage et décantation) et de stockage de 200 m³ commun aux deux tunnels sur l'aire de stationnement située au Sud du viaduc du Var, qui permettra la séparation des eaux de chaussée des eaux claires du massif
- Citerne incendie de 160 m³ créée sur la RM6202.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue : 2,5 ans

- Période précise si connue :

- Travaux prévus hors période sensible écologiquement (novembre 2020 à mars 2021) pour les aménagements des itinéraires de déviation
- Travaux de sécurisation des tunnels en 2021/2023

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Après travaux, l'activité de la route reprendre son cours et les impacts déjà existants seront persistants. Les deux impacts principaux relevés sont :

- la collision routière pour les espèces animales qui traversent ou évoluent au bord de l'infrastructure (risque à nuancer car les espèces ont assimilé la présence de l'infrastructure)
- le dérangement induit par les nuisances sonores et visuelles occasionnées par le trafic (idem).

En phase exploitation, les eaux pluviales des 2 tunnels seront récupérées, conformément à l'instruction technique, par un système de caniveau à fente continu, réalisé par tronçons indépendants de 50m. Chaque tronçon pourra absorber 5 m³ par minute. Les regards siphoides auront un débit de 100 litres par seconde. Puis les eaux seront collectées dans le bassin de traitement et de stockage (déshuileur / décantation), prévu sur l'aire de stationnement située au Sud du viaduc du Var.

f. Budget

Coût global du projet :
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> < 5 000 € | <input type="checkbox"/> de 20 000 € à 100 000 € |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 20 000 € | <input checked="" type="checkbox"/> > à 100 000 € |

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences

3 Etat des lieux de la zone d'influence

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope

- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- X Parc Naturel Régional : frontière avec le PNR Pré-Alpes d'Azur
- X ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) :
- ZNIEFF terrestre de type II (référence 06-129-100) « Défilé de Chaudan et gorges de la Mescla »
- ZNIEFF terrestre de type II (référence 06-140-100) « Le Var »
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

USAGES :

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle :
- X Autre (préciser l'usage) : routes existantes (RD6102/RM6202/2205)

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :



Vue de l'entrée du tunnel de la Mescla - RD6102



Vue de l'entrée du tunnel de Reveston – RD6102



Vue RM6202



Vue RM6202 - partie très étroite PR86+300



Vue RM6202 - section très étroite PR85+300



Vue RM6202 – section très étroite – PR85



Vue RM2205 – section très étroite – PR85

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis	X	Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea* (EUR : 6220*) Ostryaies à Marguerite en baguette
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation	X	Matorrals arborescents à Juniperus spp. (EUR : 5210) Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia (EUR : 9340) Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba (EUR : 92A0) et les fourrés à Salix purpurea et Salix eleagnos
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs	X	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

• **Les espèces d'intérêt communautaire**

Seules les espèces de la ZSC Gorges de la Vésubie, et du Var - Mont Vial - Mont Férion ont été prises en compte dans le tableau qui considère les espèces d'intérêt communautaire.

GROUPES D'ESPÈCES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Invertébrés	Ecaille chinée		Non contacté
	Damier de la succise		Non contacté
	Laineuse du prunellier		Non contacté
	Lucane cerf-volant		Non contacté
	Grand Capricorne		Non contacté
	Ecrevisse à pieds blancs		Non contacté

GROUPES D'ESPÈCES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Mammifères terrestres	Petit Rhinolophe	Potentiel	Signalé en gîte au niveau de la prise d'eau de la Mescla. Non contacté lors des prospections de terrain
	Grand Rhinolophe	Avééré	Avééré localement en déplacement et en gîte (Baus-Rous et Grotte de la Colombière). Fréquente les cours du Var et la Vésubie. Non contacté lors des relevés de terrain.
	Murin à oreilles échancrées	Potentiel	Colonie implantée sur la basse vallée du Var, secteur de Baus Roux. Fréquente les cours du Var et la Vésubie. Contacté lors des écoutes ultrasonores
	Minoptère de Schreibers	X	De nombreux individus exploitent en chasse et transit ce tronçon du Var.
	Barbastelle d'Europe		Non contacté
	Murin de Bechstein		L'une des plus importantes colonies de Paca est présente au nord-ouest de la Mescla en bordure du Var (Usine EDF de la Courbaisse) Non contacté lors des relevés de terrain
	Murin de Capaccini	x	Exploite les vallées du Var et de la Vésubie. Présent en gîte d'hibernation dans la grotte de la Colombière, à l'aplomb du tunnel du Reveston. Non contacté lors des relevés de terrain.
	Grand Murin	X	Protection nationale, Annexe IV Directive « Habitats »,
Amphibiens	Spéléropès de Strinati		Non contacté
Plantes	Buxbaumie verte	x	Protection régionale, endémique des Alpes-Maritimes
	<i>Orthotrichum rogeri</i>	x	Protection régionale, endémique des Alpes-Maritimes
	Ancolie de Bertoloni	x	Protection régionale
	<i>Gentiana ligustica</i>		Non contacté
Poissons	Blageon		Non recherché car non pertinent pour l'étude
	Barbeau méridional		Non recherché car non pertinent pour l'étude
	Chabot		Non recherché car non pertinent pour l'étude

• Autres espèces patrimoniales

GROUPES D'ESPÈCES	Nom de l'espèce	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Invertébrés	Azuré des orpins	Quelques individus contactés. Reproduction avérée entre les secteurs 4 et 5, mais hors emprises projet
	Escargot de Nice	Protection nationale. Régulier sur la quasi-totalité du linéaire. Reproduction.
Mammifères terrestres	Chiroptères communs	Fréquentation en transit et chasse de 6 espèces communes. Pas de gîte identifié dans les milieux rupestres bordant la route et les tunnels
Oiseaux	Hirondelle des rochers	Protection nationale. Espèce bien présente avec la découverte de cinq nids localisés au niveau des différents secteurs à traiter (secteur 11, 9, 8, 6 et 4). Reproduction constatée dans les décrochements rocheux comme dans les bâtiments ouverts
	Grands rapaces (Circaète Jean le Blanc, Aigle royal, Vautour fauve, Vautour moine, Faucon pèlerin)	Protection nationale / européenne Espèces non contactées lors des inventaires. Pas de reproduction constatée dans ou aux abords de l'aire d'étude. Survол alimentaire possible mais non problématique
Plantes	Ballote buissonnante	Protection régionale, endémique des Alpes-Maritimes Près de 300 pieds comptés (secteurs B, 1,8, 9, 12, 16)
	Potentille saxifrage	Protection régionale, endémique des Alpes-Maritimes Près de 300 pieds comptés (secteurs A, E, F, 4, 16)
	Grand éphédra	Protection régionale. Rare dans les Alpes-Maritimes. Une dizaine de pieds recensée dans le secteur 8.
	Cleistogène tardif	Protection régionale Une cinquantaine de pieds dans le secteur 4
	Alysson à feuilles d'halimium / Ibéris en ombelle / Campanule à racine épaisse / Lis turban / Passerine dioïque	Non protégées. Répartition dans la plupart des secteurs d'intervention

Sur la flore d'intérêt communautaire

Aucune des espèces indiquées dans le FSD de la ZSC n'a été observée dans l'aire d'étude et son aire d'influence. Aussi, aucune incidence n'est à attendre sur la flore communautaire du site Natura 2000.

Sur les chiroptères

Les espèces de l'annexe II identifiées lors de l'étude naturaliste sont soit contactées en transit alimentaire et en activité de chasse le long de route et ses abords, soit sont présentes en gîte d'hibernation dans la grotte de la Colombière qui se trouve à plusieurs centaines de mètres à l'aplomb du tunnel du Reveston. Dans tous les cas, les travaux n'auront aucune incidence sur les effectifs présents car il n'y a pas d'atteinte directe ou indirecte aux gîtes, aux habitats de chasse ou aux périodes d'activités des chauves-souris. Les travaux sont en effet circonscrits aux parois et aux tunnels, surfaces sur lesquelles aucun enjeu pour la conservation des chiroptères n'a été identifié, y compris en ce qui concerne la grotte de la Colombière.

Sur les autres mammifères

Le seul autre mammifère d'intérêt communautaire indiqué dans le FSD de la ZSC est le Loup gris. Espèce par nature très discrète, elle n'a pas été détectée dans l'aire d'étude aussi, considérant la teneur des travaux et leur localisation le long d'un axe très circulant, il ne devrait pas y avoir d'interactions négatives du projet avec cette espèce. Aucune atteinte n'est donc à considérer pour cette espèce.

Sur les invertébrés

Aucune des espèces d'intérêt communautaire référencés dans le FSD du site Natura 2000 n'ont été contactés dans l'aire d'étude et ses abords. Aucune atteinte significative n'est donc à envisager pour ce groupe.

Sur les amphibiens

Le Spéléomante de Strinati est la seule espèce d'amphibiens communautaires mentionnée dans le FSD de la ZSC. Il n'a pas été trouvé dans l'aire d'étude et son aire d'influence malgré des recherches ciblées. A ce stade de l'étude, il n'y a donc aucune atteinte possible sur ce groupe.

Sur les poissons

Les travaux n'ont aucune emprise dans les milieux aquatiques susceptibles d'accueillir un cortège piscicole communautaire aussi ne faut-il pas attendre d'incidences du projet sur ce groupe.

Sur les autres groupes d'espèces (non communautaires comprises)

Les oiseaux sont le seul groupe non considéré ici puisqu'il s'agit d'un site désigné au titre de la Directive Habitats et non de la directive Oiseaux. Aucune atteinte sur ce groupe n'est donc à évaluer dans le cadre de ce formulaire d'évaluation simplifiée.

Le seul enjeu patrimonial recensé dans l'aire d'étude concerne l'Hirondelle de rochers dont plusieurs couples nicheurs ont été localisées dans les parois rocheuses et quelques bâtiments de l'aire d'étude. Trois d'entre eux devraient être directement touchés par les travaux de déroctage et les autres dérangés pendant le chantier.

Quant aux grands rapaces qui parcourent le site Natura 2000, aucune incidence n'est à attendre sur eux puisqu'aucun ne niche ou n'a de lien fonctionnel récurrent et structuré avec l'aire d'étude et sa zone d'influence.

5 Conclusion

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Les incidences résiduelles attendues du projet sur les taxons ayant servi à la désignation de la ZSC « Gorges de la Vésubie et du Var - mont Vial - mont Férier », sont très modestes et non significatives. Elles ne concernent que quelques dizaines de mètres carrés d'un seul habitat naturel, ne remettant pas en cause son état de conservation à l'échelle de la totalité du site et du réseau.

Pour tous les autres groupes, aucune incidence n'est à attendre puisqu'ils sont absents ou non contactés dans l'aire d'étude et son aire d'influence.

Précisons ici que par rapport à la présence d'autres espèces patrimoniales mais non communautaires, le Département s'engage tout de même à mettre en œuvre les mesures suivantes pour limiter les impacts du projet :

- mesures de réduction / évitement : réduction du gabarit routier à 6,5 m pour les itinéraires de déviation sur RM6202 et 2205, strict respect des emprises travaux préalablement marquées par un écologue, adaptation de la dépose éventuelle des parades en falaise, respect du calendrier écologique d'intervention (entre août et mars), gestion environnementale du chantier avec assistance d'un écologue (en amont des travaux, en phase chantier, suivi post-travaux)
- mesures d'accompagnement : adaptation des modalités de gestion des abords routiers, gestion des espèces invasives, sensibilisation des entreprises intervenantes par un écologue
- mesures de conservation : campagne de sauvegarde de l'escargot de Nice par un écologue (avec accord préalable DREAL)

Toutes les mesures d'évitement, de réduction et de conservation seront supervisées par un écologue.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A Nice :

Le : 22 JUL. 2020

Signature :
Directeur des Routes
et des Infrastructures de Transport

Anne-Marie MALLAVAN